

RELATIONS ÉCOLE-FAMILLE, ENSEIGNANT(S)-PARENT(S)



Déroulé de la formation

Sommaire

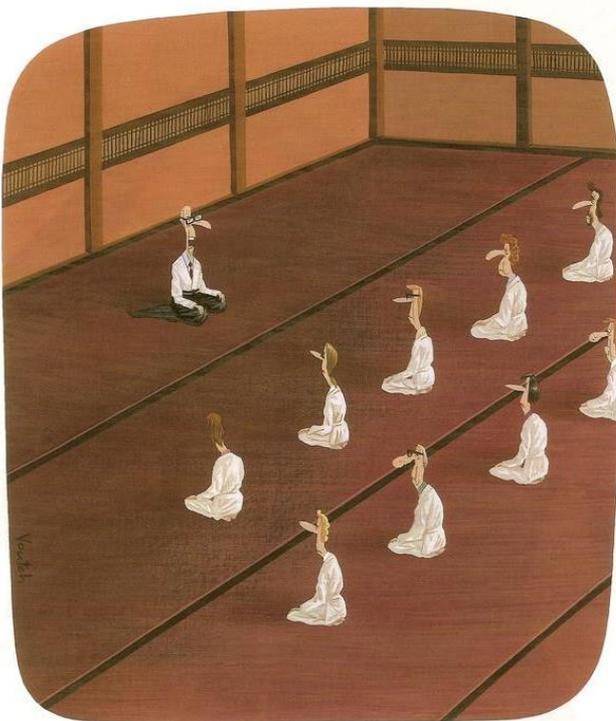
- 1.Objectifs et enjeux de formation
- 2.Responsabilité des directrices et directeurs et compétences à développer
- 3.Coéducation : rôle de chacun
- 4.Le prescrit (parcours de l'enfant) et la réalité de terrain
- 5. Porosité nécessaire dans la coéducation
- 6. Modalités de rencontres avec les parents
- 7. Posture professionnelle lors d'entretiens familles
- 8. L'autorité parentale
- 9. Etudes de cas concrets

Objectif général de la formation

Compétence à développer

Etablir des relations constructives avec les parents d'élèves :

- Que faisons-nous ?
- Comment prendre en compte les différents publics ?
- Quelle communication aux parents ?



Objectifs spécifiques

- ❖ Comprendre les enjeux des relations école – famille, enseignants – parents
- ❖ S'appropriier le cadre réglementaire, juridique et partenarial
- ❖ Se construire une culture commune
- ❖ Interroger ses gestes professionnels
- ❖ Amorcer une démarche d'évolution à partir de l'existant
- ❖ Prioriser des leviers d'actions

La responsabilité relative aux relations avec les partenaires

Assure une relation constructive avec les partenaires respectant le cadre réglementaire et les valeurs de l'école :

- ✓ accueil positif et bienveillant des parents ;
- ✓ respect des fonctions et responsabilités des élus ;
- ✓ clarté des informations sur la gestion des absences, l'organisation du SMA et les règles de sécurité (règlement intérieur, PPMS, protocole sanitaire, sorties et IE, etc.) ;
- ✓ communication rassurante avec les familles et les élus ;
- ✓ explicitation du fonctionnement solidaire de la carte scolaire.

TYPE DE SITUATION	TYPE D'APPROCHE TYPE DE PROCÉDURE	TYPE DE RÉFÉRENT, LEVIER, RESSOURCES, INSTANCES



TYPE DE SITUATION	TYPE D'APPROCHE TYPE DE PROCÉDURE	TYPE DE RÉFÉRENT, LEVIER, RESSOURCES, INSTANCES
<ul style="list-style-type: none"> - Visites d'école lors des inscriptions - Réunions de rentrée - Accueil et rencontres - Moments conviviaux - Remise des résultats aux évaluations nationales - Remise des livrets LSU - Réunion thématique pour les familles - Réflexion sur la gestion de conflits 	<ul style="list-style-type: none"> - Présence du directeur (l'identifier) - RDV réguliers avec les parents - Invitation en « classes ouvertes » - Fêtes d'école, expositions, spectacles... - Aux parents en mains propres - Echange débat avec les parents - Qui fait quoi? 	<ul style="list-style-type: none"> - Présence effective (accueils et sorties) - Impulser des réunions à mi-parcours - Observations en classe - Associations parents d'élèves - Impulser cette pratique dans l'équipe - Equipe + inviter un professionnel - Procédures envisagées et traces



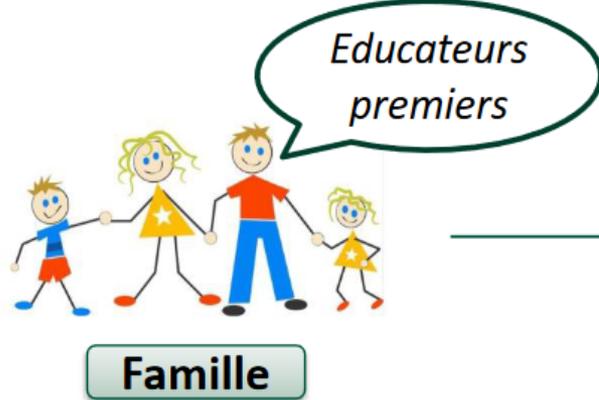
Grille d'auto-positionnement : compétence professionnelle visée

Compétence visée:

En équipe établir des relations constructives et sereines avec les parents d'élèves.

Autour des 3 thématiques suivantes	Que faisons-nous actuellement dans notre école à ce sujet ?	Que pouvons-nous faire d'autre ?
<ol style="list-style-type: none">1. Que faisons-nous pour que les parents se sentent bienvenus dans notre école ?2. Comment nous assurons-nous que la diversité des publics est également prise en compte à l'école ?3. Des démarches de communication auprès des parents sont-elles pensées en équipe et mise en place de manière harmonisée ?		

Famille / école: Rôle et fonction de chacun



Fonction d'attachement

Situe l'enfant dans une histoire, un territoire.
Affectif, social, culturel, ... **identité**



Fonction de séparation et d'émancipation

Acquérir des savoirs, d'autres histoires,
d'autres valeurs, *ouvrir son horizon*

Tensions possibles - Conflit de loyauté

Triple autorisation de Jean Yves Rochex

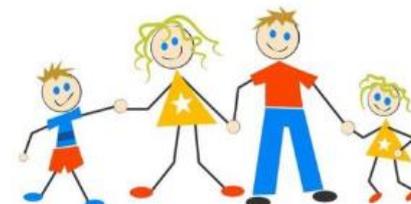
Des échanges



Ecole



Famille



L'école va dans les familles, elle donne à voir, elle rend compte des apprentissages. Des activités propices à des échanges à la discussion entre parent/enfant qui contribuent à l'estime de soi.



Prêt de livres



Comptines interactives

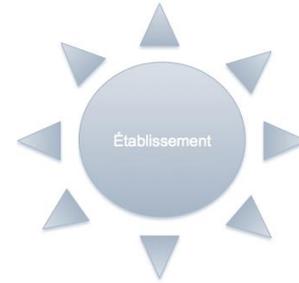
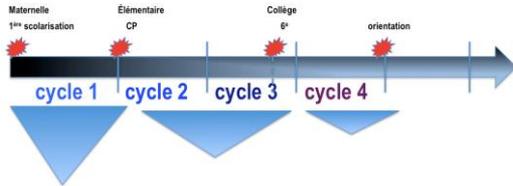


Boite à histoires



ENT

Lire ensemble le réel



Connaître le prescrit

Accompagner et construire dans la durée

5 axes de travail interdépendants



Partager les références

Oser les outils



Connaître le prescrit

Coopérer utilement avec les parents

- La loi pour l'école de la confiance
- Le référentiel de l'éducation prioritaire
- La circulaire de rentrée
- Une priorité académique
- Des formations et des dispositifs d'accompagnement



Depuis son origine, l'éducation prioritaire a compris que l'école n'agit pas seule. Elle est partie intégrante d'un territoire de vie où doivent se construire cohérence et complémentarité des professionnels dans le respect du rôle de chacun. Ces coopérations de l'école avec ses partenaires doivent lui permettre de se concentrer sur son cœur de métier tout en créant les synergies positives pour la réussite scolaire des élèves. Avec les parents, qui pour certains se sentent écartés et illégitimes face à la culture scolaire, l'école doit patiemment bâtir et entretenir une relation qui assure une meilleure connaissance mutuelle, en s'abstenant de tout jugement. L'élève doit pouvoir vivre sa scolarité sereinement à l'abri de conflits de loyauté douloureux. Il doit pouvoir compter sur l'alliance de ses deux univers, familial et scolaire, qui participent tous deux à sa construction et à son développement.

Connaître le prescrit

Les relations de l'École avec les familles sont au cœur de la question de l'égalité des chances.

La relation de l'École avec les parents est empreinte d'histoire. Longtemps exclus, ces derniers ont vu leur place reconnue seulement au milieu du XX siècle.

Liée dès son origine à la République, l'École avait pour mission de former des citoyens.

Dans une France à forte dominante rurale, faiblement scolarisée où la langue française était loin d'être majoritaire, l'ambition d'instruire les enfants à cette fin supposait de les séparer et de les protéger des "mauvaises influences" et des "ingérences" des pouvoirs locaux, des prélats, des patrons et du milieu familial .

C'est seulement à partir du XXe siècle que les parents vont acquérir une reconnaissance et obtenir des droits qui vont leur permettre de siéger dans les différentes instances et commissions créées au sein des écoles et des établissements scolaires. En 1968, ils entrent au conseil d'administration et au conseil de classe pour les collèges et les lycées ; en 1977, ils siègent au conseil d'école. Ainsi, la place reconnue des parents par l'École se produit en même temps que se développe la massification scolaire lors de la mise en place progressive du collège unique.

Connaître le prescrit

Mettre en place une école qui coopère utilement avec les parents et les partenaires pour la réussite scolaire

COOPÉRATION AVEC LES PARENTS

Un espace est prévu et animé par l'équipe éducative et notamment des enseignants pour recevoir les parents. Des rencontres conviviales sont organisées. Les parents sont invités régulièrement pour prendre connaissance du travail de leurs enfants (expositions, présentations diverses) et échanger avec les équipes.

Un entretien personnalisé est conduit avec les parents en amont de la première rentrée en petite section, CP, sixième. Une visite de l'école ou du collège peut être organisée pour tous les nouveaux parents.

Des journées « portes ouvertes » ou « classes ouvertes en activité » sont organisées.

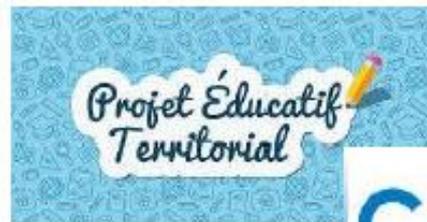
Des rencontres individuelles avec les familles, où la confidentialité est respectée, sont mises en œuvre par exemple pour la remise des résultats des évaluations ou des bulletins en main propre.

Les enseignants et les autres personnels sont formés à la communication avec les parents.

Les parents représentants bénéficient d'une formation sur le rôle des conseils (d'école, de classe, de discipline, d'administration). Des réseaux peuvent se regrouper pour réaliser ce type d'informations.

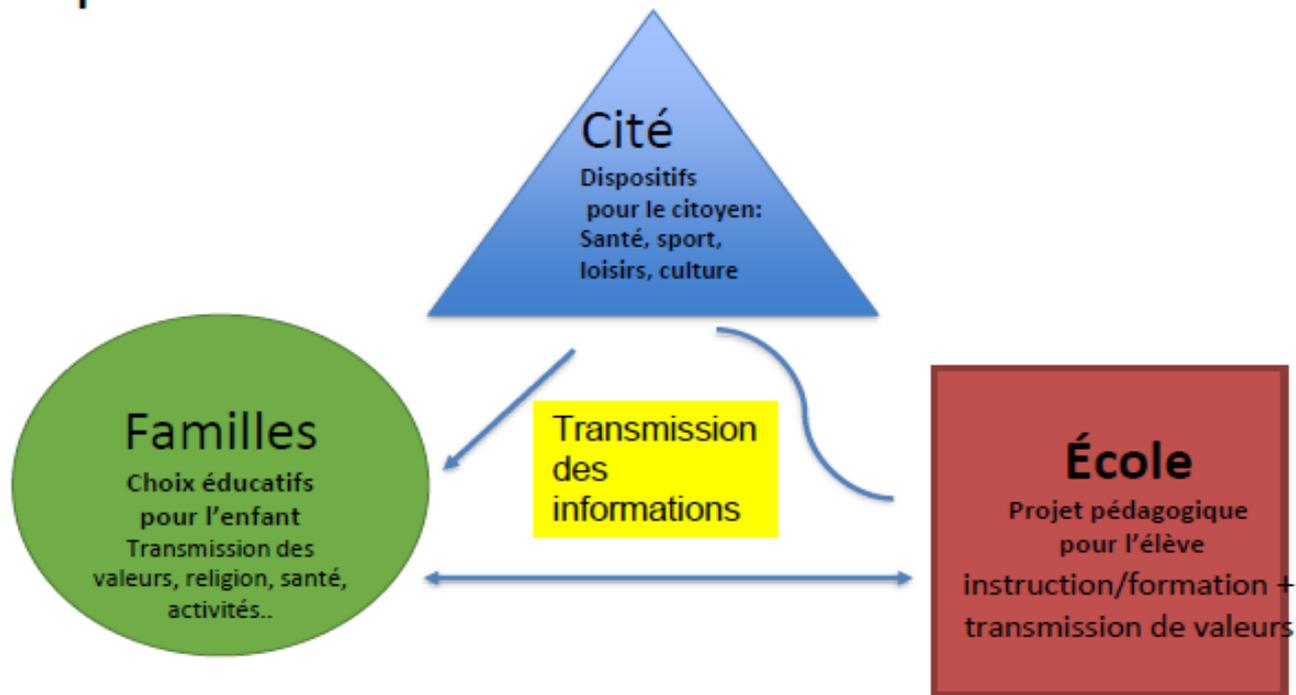
Des actions d'information et d'échanges avec les parents prennent place dans les écoles ou collèges. Elles leur permettent d'aider leurs enfants au quotidien et de comprendre le parcours scolaire dans sa globalité.

Le prescrit s'étend en dehors de l'école

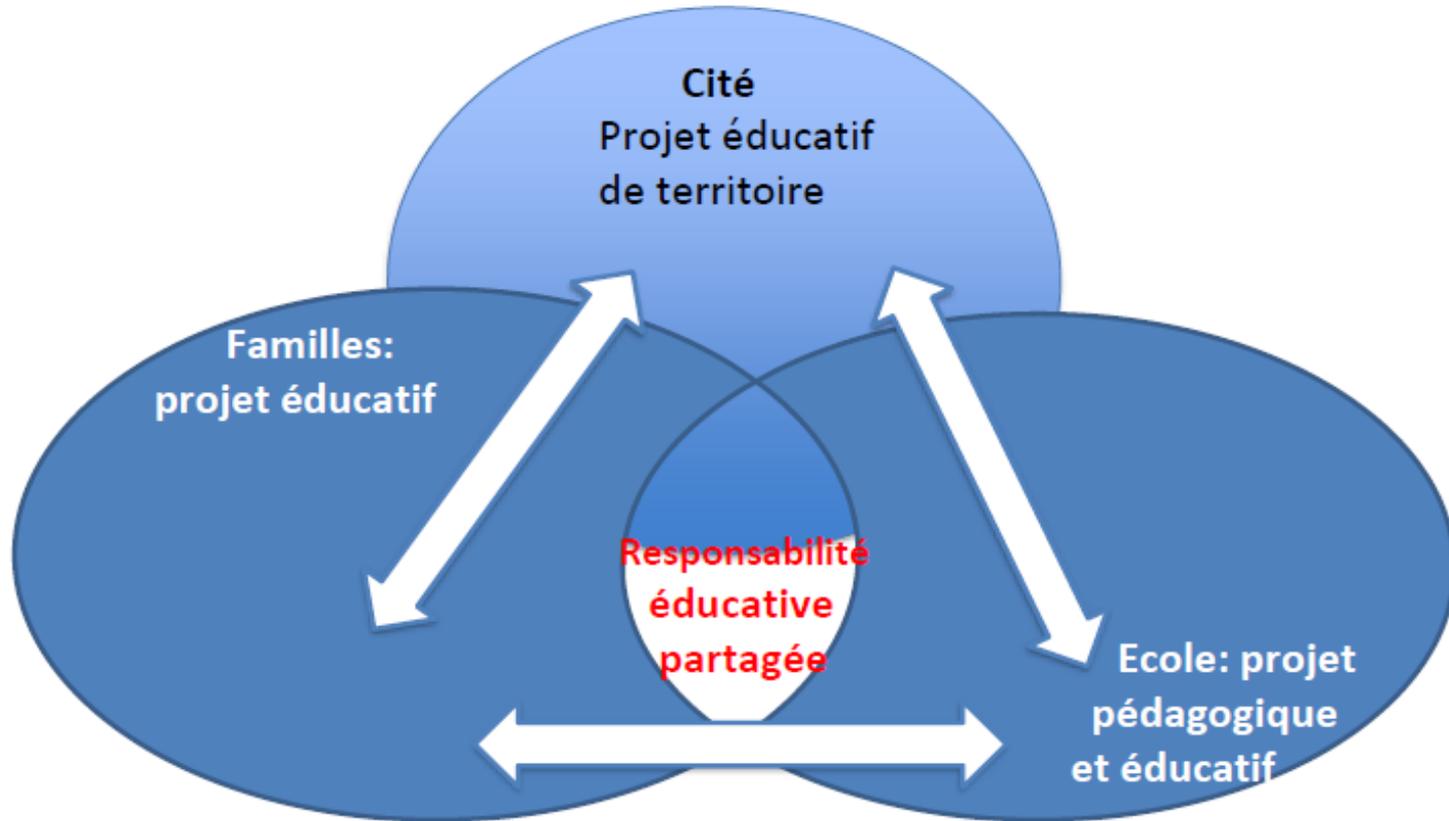


Mais ... décalage entre le prescrit et le réel

Les professionnels et les familles se réfèrent implicitement au modèle cloisonné...



... alors que la référence est le modèle coéducatif

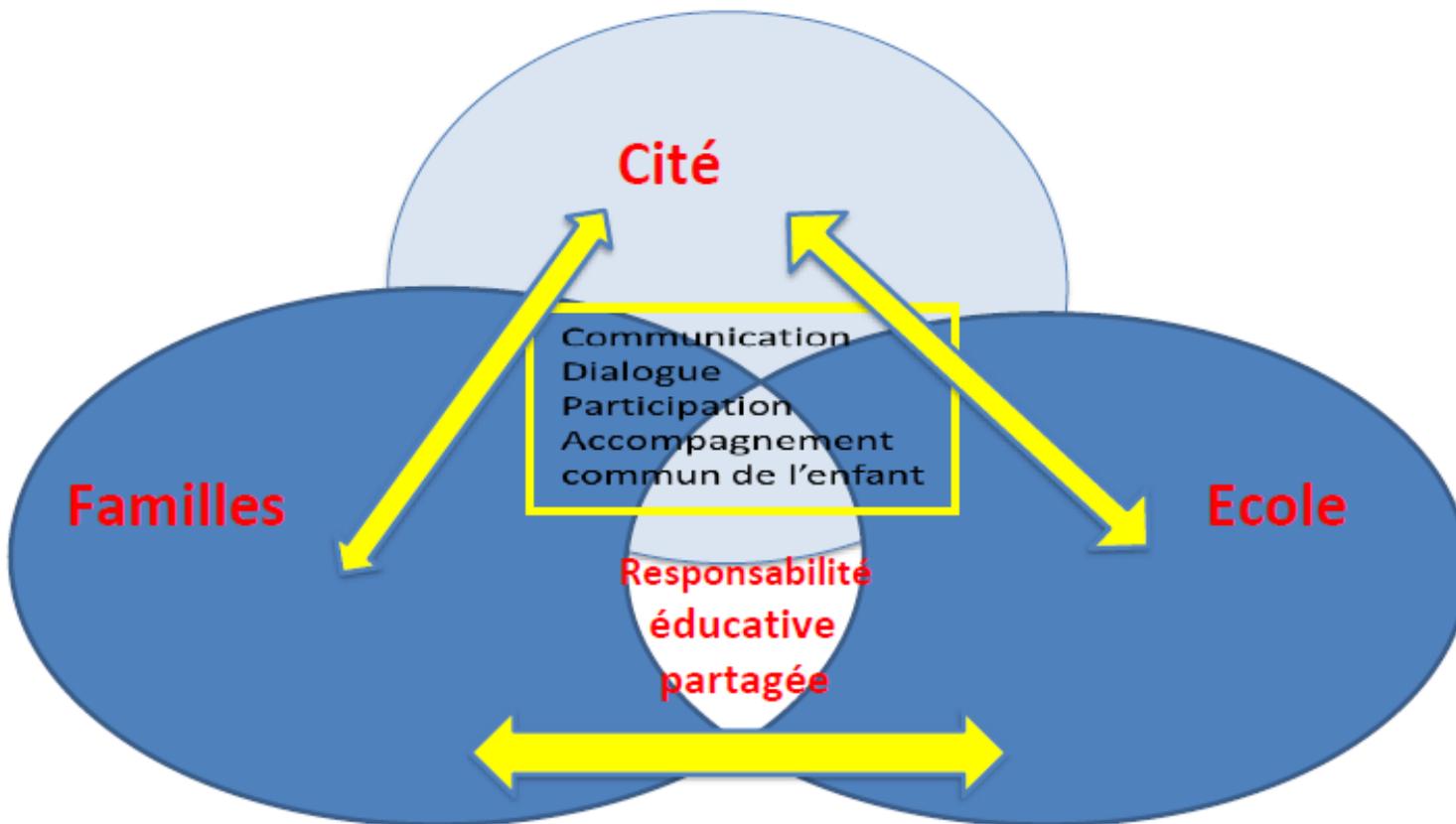


ACADÉMIE
DE GRENOBLE

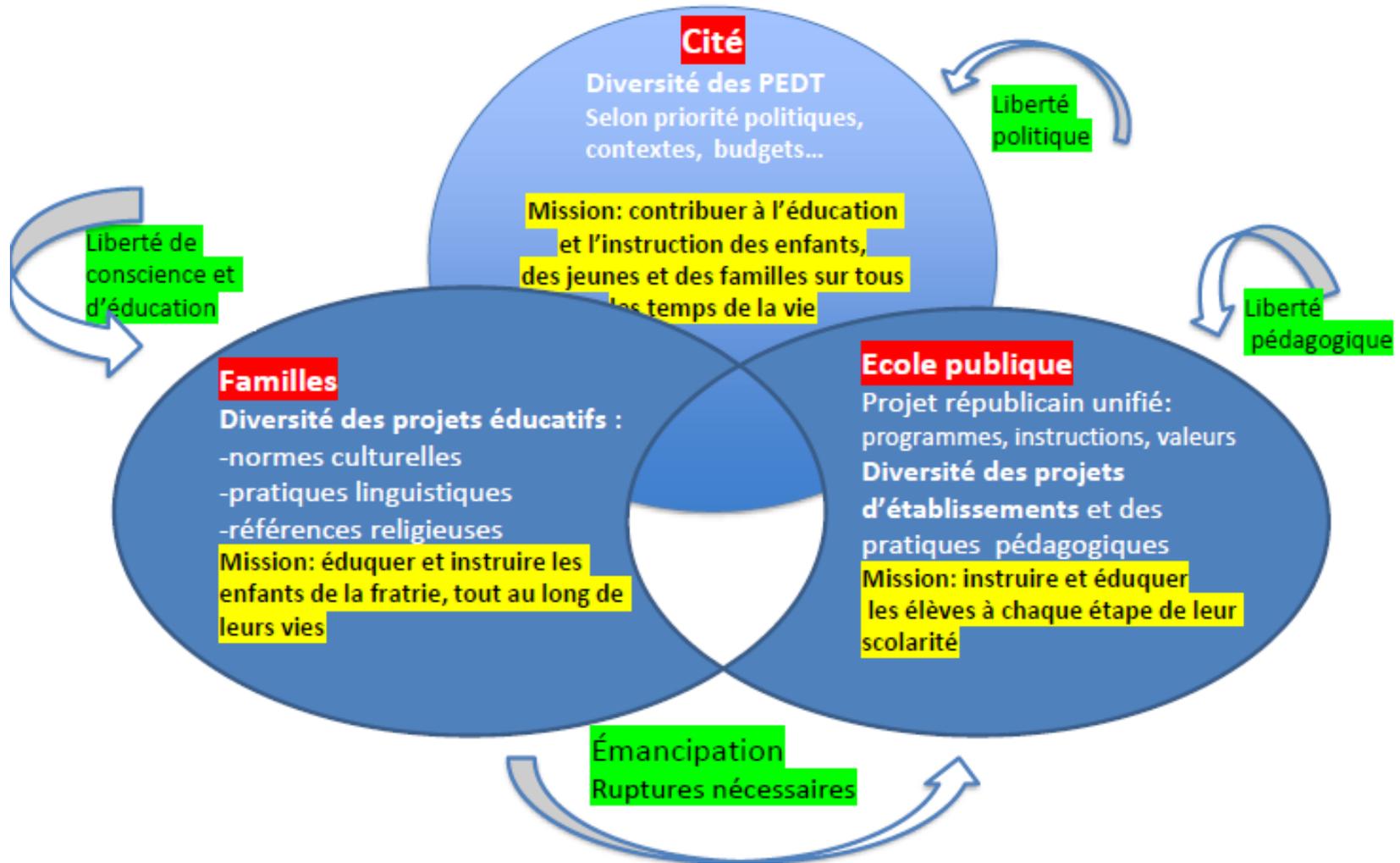
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de l'Isère

Pour fonctionner, ce modèle demande d'inventer des formes de porosité....



...mais aussi de préserver des frontières



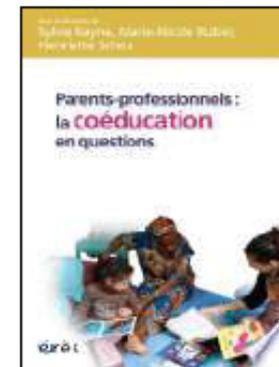
Définir la coéducation

Sylvie Rayna

Coéduquer ? Coopérer ? Collaborer ?

Créer des alliances éducatives ?

« Une relation de mutualisation entre les éducateurs dits premiers que sont les parents, et les éducateurs professionnels ou non qui agissent en parallèle et successivement »



Partager les références

Des repères bibliographiques

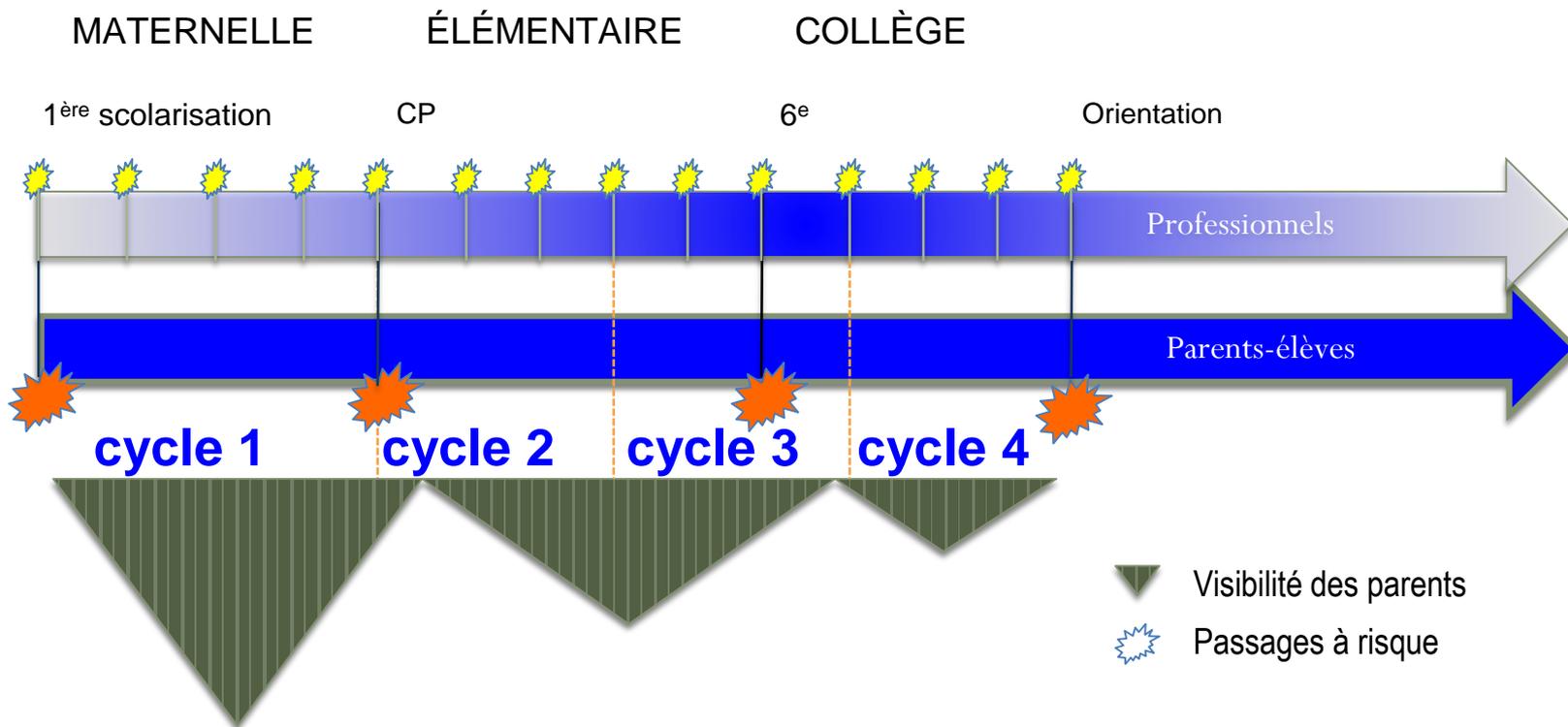
- DUBET François, Ecole - famille : le malentendu. Paris, Textuel, 1997
- HURTIG-DELATTRE Catherine, La coéducation à l'école, c'est possible, Chronique Sociale, Lyon, 2016.
- KHERROUBI Martine, Des parents dans l'école, ERES, 2008
- LAHIRE Bernard, Tableaux de famille, heurts et malheurs scolaires en milieux populaires. Paris, Seuil, 1995.
- MONTANDON Cléopâtre et PERRENOUD Philippe, Entre enseignants et parents, un dialogue impossible ? Peter Lang, Neufchâtel, 1994
- PAIR Claude, L'école devant la grande pauvreté : changer de regards sur le Quart-Monde. Paris, Hachette éducation, 1998
- PERIER Pierre, Ecole et familles populaires - Sociologie d'un différend, PU Rennes, Coll. Le Sens social, 2005

Partager les références

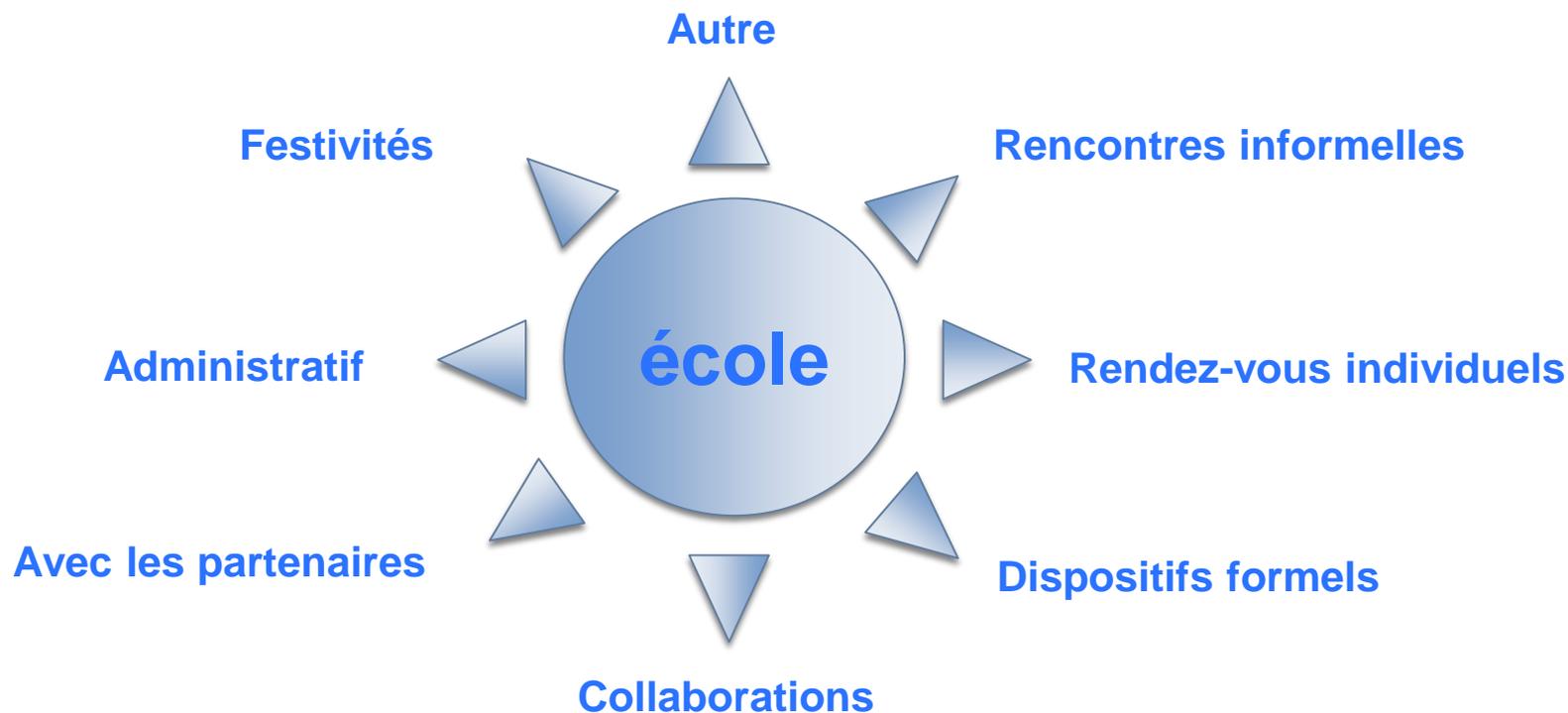
Des repères bibliographiques

- THIN Daniel, Quartiers populaires : l'école et les familles.
Lyon, PUL, 1998
- Climat scolaire/ site Eduscol
« 1998file:///K:/Docs/climat%20scolaire
GUIDE_CLIMAT_SCOLAIRE_PREMIER_DEGRE_269696.pdf »
- AUDUC JL, Dix conseils pour bien gérer les relations
parents-enseignants
« <http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages> »
- Feyfant Annie (2015) . Coéducation : quelle place pour les
parents ? . Dossier de veille de l'IFÉ, n°98 « <http://ife.ens-lyon.fr/vst/DA/detailsDossier.php?parent=accueil&dossier=98&lang=fr> »
- Coopérer utilement avec les parents
« <http://centre-alain-savary.ens-lyon.fr/CAS/relations-ecole-familles/formation/parcours-relations-ecole-famille-enseignant-s-parent-s> »
- Quand enseignants et parents s'en mêlent
« <http://crdp2.ac-rennes.fr/blogs/familles-ecole-grande-pauvrete/> »

Lire le réel : les temporalités



Lire le réel : les modalités de rencontres



Lire le réel : analyse de l'existant

	Qui avec qui ?	Fréquence	Satisfaction, pourquoi ?	Insatisfaction, pourquoi ?
Festivités • •				
Rencontres informelles • •				
Rendez-vous individuels • •				
Dispositifs formels • •				
Collaborations • •				
Avec les partenaires • •				
Administratif • •				
Instances • •				

Que faire?



Impliquer

Accueillir

Dispositifs « pertinents,
équitable, accessibles »
Appui sur les partenariats

Dialoguer

Informer



Sur quel(s) levier(s) se mobiliser ?

- ◆ Concevoir et mettre en œuvre des portes ouvertes
<https://prezi.com/view/NnqJd3ptdckmhqv6fF12/>
- ◆ Concevoir et mettre en œuvre un café des parents
- ◆ Concevoir et mettre en œuvre des entretiens individuels
<http://centre-alain-savary.ens-lyon.fr/CAS/rerelations-ecole-familles>

Se préparer à un entretien avec un parent d'élève

- Bien garder à l'esprit que l'entretien est une situation professionnelle qui nécessite une mise à distance.
- Le professionnel représente l'institution. Les réactions agressives des parents peuvent parfois être expliquées par des facteurs extérieurs à la relation elle-même : leur propre rapport à l'École, les histoires douloureuses réactivées à l'occasion d'une remise de bulletin ou d'une sanction. Elles ne constituent pas des attaques liées à la personne, mais à l'institution qu'elle représente.
- C'est donc une situation qui nécessite de mettre en confiance le parent en faisant preuve d'une capacité d'écoute, **c'est-à-dire centrer sur ce que dit le parent avec ses mots, avec ses gestes, avec son corps et non centrer sur son propre cadre de référence, qu'il soit professionnel ou personnel.**

Le déroulement de l'entretien

Une étape d'accueil

Une étape de définition et d'identification de la communication

Une étape d'exploration et de compréhension de la situation

Une étape d'analyse

Une étape de conclusion

À la fin de l'entretien, il est important pour le professionnel comme pour les parents de faire le point sur ce qui s'est dit :

- Faire attention à ce que les solutions, les pistes d'actions à mener ensemble n'apparaissent pas comme dictées aux parents, mais soient le résultat d'un constat commun ;
- Toujours avoir le soin de les rassurer, de positiver afin qu'ils ne partent pas découragés, démobilisés ou insécurisés sur le futur ;
- Veiller à ce que le parent comprenne bien ce que l'École attend de l'élève ;
- Bien reformuler ce que chaque partie (école, parent, élève) doit apporter pour améliorer la situation de l'intéressé – c'est une sorte de contrat passé entre chacune des parties où les obligations sont partagées ;
- Toujours proposer aux parents un point ultérieur d'ici quatre à cinq semaines pour suivre l'élève et échanger, pour éventuellement constater les progrès réalisés.

La posture du professionnel

Elle doit permettre :

- une prise de parole aussi libre que possible par le parent, même si au premier abord ce qui est dit ne correspond pas à ce qui est attendu par le professionnel;
- l'écoute : "faire dire" plutôt que "dire" ; "faire préciser" en posant des questions pour lever tout malentendu lié à une mauvaise compréhension ; ne pas imposer une reformulation ; laisser le parent développer son propos, le reprendre sans intervenir pour le finir à sa place ;
- la mise en confiance de l'élève et de ses parents en le et les laissant parler ;
- l'adhésion de l'élève et des parents au plan d'action.

Entretiens : conseils pratiques

- Inviter (et non convoquer) les parents à la rencontre, en précisant la date, l'heure, le lieu mais également le thème, l'objet de la rencontre ou de la réunion.
- Demander aux parents de prendre systématiquement rendez-vous pour un entretien individuel.
- Développer une attitude d'ouverture, d'accueil et d'écoute.
- Dédramatiser les situations, éviter de critiquer, juger ou mettre en accusation l'enfant et ses parents.
- S'exprimer de façon compréhensible: utiliser un langage adapté (attention au « jargon pédagogique », aux abréviations), un langage illustré et appuyé par des supports, des exemples...
- Chercher le lien et l'ouverture avec tous, sans autre préjugé que:
 - ***Ce parent doit souhaiter que son enfant réussisse et se réalise***, c'est à partir de cet *a priori* que je m'adresse à lui..
 - Considérer toujours qu'une information non prise en compte, une réunion sans participants, **indique qu'il y a un obstacle qu'il appartient à l'école de lever.**
- Les parents (et bien souvent les collègues) assoient leur confiance sur des perceptions très rapides, souvent fondées sur le non verbal, d'où l'importance de l'accueil, des regards, des salutations le premier jour, de la ponctualité, de la qualité des traces écrites de votre équipe.

Les 7 principes d'un entretien collaboratif

1. Informer clairement
2. Collaborer
3. Croire dans la relation
4. Ne pas s'enfermer dans le face-à-face
5. Ne pas craindre le conflit (constructif)
6. Reconnaître le point de vue des parents sur l'enfant
7. Construire la confiance

Oser les outils: les entretiens individuels

La mallette des parents

- Se préparer à un entretien avec un parent d'élève.
- Trouver le ton juste.
- <https://mallettedesparents.education.gouv.fr/>

Points de vigilance et axes de travail interdépendants

- L'autorité parentale
- Expression des parents
- Réunions incontournables
- Co-intervention et relation école/famille
- Protection de l'enfance
- Sécurité
- Laïcité
- Protection du fonctionnaire

L'autorité parentale en questions

- Définitions
- Inscription
- Radiation
- Relations avec les deux parents

L'autorité parentale

- L'autorité parentale est définie par le code civil comme l'ensemble des droits et des devoirs ayant pour finalité l'intérêt de l'enfant (article 371-1 du code civil).
- En principe, l'accord des deux parents est nécessaire. Mais l'article 372-2 du code civil permet à un parent de faire seul un acte usuel de l'autorité parentale, l'accord de l'autre étant présumé.

Quelles sont les conséquences de l'exercice de l'autorité parentale pour l'Éducation nationale ?

- Tous les parents exerçant conjointement l'autorité parentale sur la personne de leur enfant sont également responsables de lui. En conséquence, l'Éducation Nationale doit entretenir avec ces deux parents des relations de même nature, leur faire parvenir les mêmes documents (résultats scolaires ,invitations...) et répondre pareillement à leurs demandes d'information ou de rendez-vous.

L'autorité parentale

article 371-1 du code civil

Un ensemble de droits et de devoirs ayant pour finalité l'intérêt de l'enfant.

Elle appartient aux parents jusqu'à la majorité de l'enfant, pour le protéger dans sa sécurité, sa santé, sa moralité, pour assurer son éducation et permettre son développement, dans le respect dû à sa personne.

Les parents associent l'enfant aux décisions qui le concernent selon son âge et son degré de maturité.

Les parents sont les premiers éducateurs de leur enfant

<https://eduscol.education.fr/document/2299/download?attachment>

L'exercice de l'autorité parentale en milieu scolaire



Actes usuels et non usuels

Quels sont les actes usuels ?

- Demande de dérogation à la carte scolaire,
- Inscription ainsi que radiation,
- justifications des absences

Quels sont les actes non-usuels ?

- Décision d'orientation,
- Inscription dans un établissement d'enseignement privé,
- Changement d'orientation,
- Maintien ou passage anticipé

QUIZZ

1 - Quiz

Qu'est-ce que l'autorité parentale ?



L'ensemble des pouvoirs de décider pour l'enfant tant qu'il est mineur



L'ensemble des droits et devoirs ayant pour finalité l'intérêt de l'enfant



Le simple fait d'être un des géniteurs de l'enfant



Les actions possibles pour que l'enfant devienne ce que souhaite le parent

2 - Vrai ou faux

Une inscription est-elle valide sans l'accord de l'autre parent ?



True



False

3 - Quiz

Comment gérer la radiation d'un élève dont l'un des parents a fait connaître son opposition au changement d'école ?



 Barrer sur la liste papier devant le parent mais laisser l'élève sur ONDE

 Enlever l'élève de sa classe sur ONDE en attendant un accord sans le radier

 Radier de ONDE car le parent dispose de l'autorité parentale

 Ne rien faire en expliquant pourquoi

4 - Quiz

Vers qui se tourner en cas d'interrogation ou de situation complexe à gérer ?



L'équipe



Les conseillers pédagogiques



Des directeurs



L'inspecteur

5 - Vrai ou faux

La radiation est-elle un acte non-usuel à l'école ?



True



False

6 - Quiz

Qui est compétent pour trancher les désaccords entre les parents ?



Un juge aux affaires familiales



Le directeur



Le médiateur



Le DASEN

7 - Vrai ou faux

Peut-on accepter qu'un parent nous sollicite pour témoigner dans un conflit qui l'oppose à l'autre parent ?



True



False

8 - Quiz

Quelles sont les conséquences de l'exercice de l'autorité parentale pour l'Éducation nationale ?



- Suivre les volontés éducatives des parents
- Adapter sa posture en fonction du parent
- Avoir les mêmes relations avec les parents
- Éviter de communiquer

Etude de cas concrets



**ACADÉMIE
DE GRENOBLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de l'Isère

Formation LADIR - DSDEN 38 - 2023-2024

Une maman d'élève vous demande un certificat de radiation pour son enfant. Vous savez que les parents se séparent et sont en conflit.
Positionnement du directeur?

- L'inscription et la radiation d'un élève sont considérés comme des actes usuels. Cela signifie que cet acte peut être pris sans l'accord de l'autre parent.
- **Néanmoins, dans ce cas, comme la situation familiale est tendue, il est nécessaire d'informer le second parent de cette demande et de vérifier son accord.**
- Si l'accord n'est pas obtenu, le certificat de radiation ne peut être fait et l'inscription dans l'autre école se fait de façon provisoire (sans inscription sur ONDE mais sur le registre matricule).
- Le parent le plus diligent pourra saisir le JAF pour qu'il se prononce sur la situation.
- En attendant, il appartient à l'école d'admettre l'élève à titre provisoire dans l'école la plus proche du domicile du parent qui en a la garde

Un parent nous sollicite pour un témoignage de soutien dans un conflit qui l'oppose à l'autre parent...



**ACADÉMIE
DE GRENOBLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de l'Isère

Formation LADIR - DSDEN 38 - 2023-2024

Les enseignants, tenu au devoir de réserve et au titre de leur fonction, ne doivent pas intervenir dans un litige opposant deux parents.

Un seul des parents exerce l'autorité parentale. L'autre parent demande à recevoir les bulletins scolaires de son enfant.

Le parent qui exerce seul l'autorité parentale prend toutes les décisions relatives à l'éducation de l'enfant.

En revanche, le parent qui n'exerce plus son autorité parentale dispose en principe, et sauf difficultés, du droit de surveiller l'entretien et l'éducation de son enfant.

Ce droit de surveillance implique donc le droit d'être informé.

Questions / Réponses?
Vous remerciant pour
votre attention.